

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis à la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 8 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : Mesdames, CHERBONNIER Pascale, DORLEANS Peggy, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, HORNET Frédérique, OLLIVIER Claire, PIOT Brigitte, VIEVIELLE Pauline.

Messieurs, ANDREAU Pascal, CHARBONNEAUX Pascal, DUBOIS Ludovic, LE SQUER Florian, LUNVEN Philippe, MAINE Benoit, MOIZAN Gérald, THUISSARD Sylvain.

Absents excusés :

Madame BRIANT Béatrice donne pouvoir à Madame HERMANGE Fanny,

Madame PITET-GIRAULT Christelle,

Monsieur COUTON Teddy,

Madame HORNET Frédérique a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal en date du 13 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

I – INFORMATIONS DIVERSES**1.1 ETAT CIVIL**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal sur les divers enregistrements de l'état civil depuis le conseil municipal du 13 février 2023 : une naissance, 0 mariage, 0 pacs, 0 transcription de décès et 0 décès.

1.2 AGENDA

- Commission plénière spéciale restaurant scolaire, le mardi 21 mars 2023 à 19h,
- Conseil Municipal spécial Budget, le lundi 27 mars 2023 à 20h,
- Commission Urbanisme et Environnement, le 4 avril 2023 à 19h,

1.3 Présentation de l'activité de l'association Cop's Civray Cycling

Monsieur Thierry MAURAND et Monsieur Philippe OLLIVIER ont présenté l'activité de l'association Cop's Civray Cycling.

L'association a créé une école de vélo et à ce jour 5 enfants participent aux sorties du mercredi et samedi au départ de Civray-de-Touraine ou Amboise. Les enfants sont accompagnés par les membres de l'association dont un entraîneur détenant une carte professionnelle et de leur parent. L'association souhaiterait développer cette école et obtenir le label « École de Vélo » de la Fédération Française de Cyclisme. Dans la foulée, l'association souhaiterait créer un anneau pour apprendre aux enfants à faire de la vitesse. Cet anneau permettrait d'avoir un cadre sécurisé et plus réglementaire.

L'obtention du label par la Fédération Française de Cyclisme permettrait d'étendre les actions de l'association et proposer, par exemple, le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » aux enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Civray-de-Touraine et Chenonceaux.

L'association Cop's Civray Cycling travaille également avec l'association Handisport afin d'ouvrir l'accès à ce loisir aux personnes à mobilité réduite.

Les membres de l'association rappellent leur prochain événement, le 25 mars 2023, sur Civray-de-Touraine et Bléré.

II – LES COMMISSIONS**2.1 Commission Voirie, Cimetière et Réseaux Divers**

Madame le Maire indique que la commission Voirie, Cimetière et Réseaux Divers s'est réunie le 20 février dernier. Ludovic DUBOIS, adjoint à la Voirie, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

I - Acompte et planning service voirie communautaire

Décompte travaux faits : 13 428,23 €

Matériaux hors acompte : 1 490,59 €

- Bordure carrefour route de Brolle/route d'Amboise,

- Chemin des Fonds (fois 2),
- Avaloir et creux devant le garage du Château, route de Chenonceaux.

II – Point sur les travaux du marché de voirie

Devis 27 902.79 €

Reste sur acompte : 6 772.65 €

- Croisement rue des Pichards/rue de la Chaussée,
- Ecluses rue d'Amboise,
- Rue des Mésanges.

Enveloppe annuelle 43 000 €

Reste 49 772.65 € (43 000 € + 6 772.65 €)

Travaux communautaires à prévoir :

- Rue d'Amboise, en montant à droite (de la rue des Caves jusqu'en face de la rue de la Charollière)

Pour assurer la petite bande en calcaire faite pour les collégiens.

500 m linéaire avec des CC2 : 82 993.90 €

Voir un devis comparatif.

- Rue d'Amboise en montant à gauche (de la rue des Caves en s'arrêtant avant la rue de la Charollière)

En CC2 avec petit rebord : 33 782 €

- Beigneux caniveaux CC1 : 3 893,66 €

III – Devis purge dépôt Allouard 2 - BP

Route de Brolle, M. Allouard a contacté la commune pour la réalisation de purges : 525 m²

Devis : 12 748,03 € TTC sans l'enrobé

Comparatif : Eiffage tout compris 36 314.40 € pour 525 m²

S'ils ne font que l'enrobé : 15 189 € TTC

Eiffage 15 189 € + Allouard 12 748,03 € + aire de croisement = 36 817,90 €

IV – Devis croisement route de Brolle

Le devis des aires de croisement est de 8880,32 €

V – Signalisation de la rue des Caves

Un panneau de limitation à 30 km/h, J5 et miroir sont en commande à la CCBVC, puis à installer.

VI – Dénomination des voiries

Nous devons dénommer nos rues et chemins qui n'ont pas de nom. La dénomination de ces voies publiques fera l'objet d'une délibération lors de la séance du 13 mars 2023.

A voir avec Bléré : lieu-dit Orget à gauche – Argy à droite ?

Une demande écrite sera adressée à Bléré pour avis.

VII – Questions diverses

- Prévoir que les Services Techniques fassent le tour de la Commune pour refaire du marquage au sol.
- Prévoir la peinture des garde-corps du pont du bord du Cher.
- Terrain à la Gaudionnerie. Les eaux pluviales de 5 maisons descendent au même endroit et arrivent chez un propriétaire plus bas. Voir si possibilité de passer autrement sur le chemin.
- Des propriétaires ont acheté récemment une maison rue des Mésanges et souhaitent réaliser des travaux intérieur/extérieur. Ils demandent l'autorisation d'accéder à la propriété avec un véhicule de PTAC de 26 T et de ce fait, prendre la rue en sens inverse, en raison de la rue sous cavée en partie basse. Accord mais occasionnellement pour les travaux jusqu'au portail actuel de l'habitation.

2.2 Commission Finances

Madame le Maire indique que la commission Finances s'est réunie le 22 février dernier. Claire OLLIVIER, adjointe aux Finances, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

I – Budget Primitif 2023

Isabelle GAUTRON présente l'ébauche du Budget Primitif 2023.

Pour la section Fonctionnement, un budget équilibré en dépenses et recettes de 1 573 373,60€ est présenté aux membres présents. (Voir PDF joint)

Concernant la section Investissement, Isabelle GAUTRON présente à chaque adjoint le budget disponible pour chaque opération (reste à réaliser de 2022 + somme allouée)

Florian LE SQUER – Adjoint Bâtiments

- Opération Bâtiments144 765,45 €
- Opération Accessibilité mairie-école5 000,00 €

Ludovic DUBOIS – Adjoint Voirie-Cimetière-Matériels

- Opération Bassin d’Orget 130 000,00 €
- Opération Voirie 317 805,58 €
- Opération Cimetière 7 500,00 €
- Opération Signalisation routière 8 205,76 €

Sylvain THUISSARD – Florian LE SQUER – Ludovic DUBOIS

- Opération Mobilier, matériel divers 106 745,38 €

En investissement, un budget équilibré pour la somme de 893 947.41 € est présenté. (Voir PDF joint)

II – Projets d’investissement 2023

Les projets d’investissement importants prévus pour 2023 sont les suivants :

- Étude sur la réalisation du bassin d’Orget,
- Travaux voirie rue de Mesvres, rue des Écoles, les Bergeries – Marché EIFFAGE,
- Réfection d’ouvrages d’art (pont de Thoré),
- Réfection de la route de Brolle, de la rue des Mésanges - Communauté de Communes,
- Isolation thermique de la mairie et de l’école,
- Rénovation de la salle des fêtes (parquet, chauffage, WC pour PMR),
- Achat de matériel pour le restaurant scolaire afin de préparer les repas sur place,
- Achat d’une remorque, de barnums,
- Changement du serveur informatique, achat d’un ordinateur portable et d’un vidéoprojecteur.

III – Subventions aux associations et autres organismes

Les demandes de subventions reçues sont examinées et traitées et représentent la somme de 9 236,00€ dont 5 500,00€ pour la classe de découverte des CP-CE1-CE2. (Voir PDF joint)

IV – Réflexion sur les taux d’imposition 2023

Claire OLLIVIER annonce que les taux des taxes du foncier bâti et non bâti seront étudiés ultérieurement. En effet, en l’absence de l’imprimé 1259 sur la fiscalité directe locale qui précise la valeur locative, il est difficile de prendre une décision.

V – Questions diverses

Claire OLLIVIER informe que lors du Conseil Municipal du lundi 27 mars 2023, le Compte Administratif 2022 et le Budget Primitif 2023 seront soumis au vote des élus.

2.3 Commission Bâtiments et Patrimoine

Madame le Maire indique que la commission Bâtiments et Patrimoine s’est réunie le 27 février dernier. Florian LE SQUER, adjoint aux Bâtiments, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

I – Projets 2023

La commission passe en revue les propositions d’investissements 2023 :

- Mairie :

Remise en état du cadran de l’horloge.

Démolition de l’escalier d’accès et allongement du palier.

- Église :

Réparation du moteur de cloche défectueux.

Mise en place d’un contrat d’entretien du système de cloches.

- Restaurant scolaire :

Mise en place d’un système d’alerte chambre froide.

Modification du réseau électrique pour création cuisine.

- Salle Jacques VILLERET :

Réfection enduits façade cuisine.

Rénovation du parquet.

Remplacement du chauffage.

- Rond-point Canardière :

Habillage des piles du tronçon de pont.

- Lavoirs :

Vallée de Mesvres, piquetage du mur voisin.

Vallée de Mesvres, enduit des murs, remplacement chapeaux.

Ensemble des lavoirs, mise en place de poteaux infos.

- Matériels :

Commande de 2 tables pique-nique et 4 bancs.

Après discussions, il est décidé de retenir les projets suivants dans l'ordre de priorité :

- Modification du réseau électrique du restaurant scolaire. La mise en place du système d'alerte sera réétudiée en fonction de l'aménagement de la cuisine.
- Remise en état du cadran de l'horloge de la mairie.
- Réparation du moteur de cloche de l'église
- Contrat d'entretien du système de cloches, à condition de négocier une périodicité à 2 ou 3 ans.
- Travaux sur les lavoirs
- Achats des matériels
- Habillage des piles du tronçon de pont, à prévoir par nos agents pour réduire les coûts.

Concernant les travaux de la salle Jacques VILLERET, la commission propose de les intégrer dans un projet plus global de réaménagement, incluant en plus les travaux suivants :

- Agrandissement de la salle par la création d'une zone de stockage (en remplacement de celle existant sous la scène),
- Création de toilettes PMR,
- Isolation des murs,
- Mise en place éventuelle de panneaux photovoltaïques.

En vue de réaliser les travaux de réfection sur la salle des fêtes Jacques Villeret, Madame le Maire propose au conseil municipal de lancer une consultation en vue de choisir une maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement d'une consultation pour choisir une maîtrise d'œuvre en vue des travaux de réfection de la salle des fêtes Jacques Villeret

II – Questions diverses

Brigitte PIOT signale qu'au niveau du lavoir du bourg, des pierres sont emportées par l'eau lorsque celle-ci monte en période de fortes pluies. Il y a également une rétention d'eau entre les deux ponts du bourg, certainement dû à des problèmes d'encrassement du ruisseau.

Un rendez-vous va être pris avec le N.E.C pour étudier ces problèmes.

2.4 Commission RPI Civray-de-Touraine/Chenonceaux

Madame le Maire indique que la commission RPI Civray-de-Touraine/Chenonceaux s'est réunie le 1^{er} mars dernier. Claire OLLIVIER, adjointe au Scolaire, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

I – Projet avorté de fermeture de classe

La mobilisation des familles et enseignantes, la rencontre avec l'Inspecteur Académique Départemental, les courriers au Député et au Sénateur ont permis d'avoir gain de cause pour conserver la classe. Une belle victoire !!!

II – Restauration sur place

Il est envisagé des travaux au restaurant scolaire pour la fabrication des repas sur place en partenariat avec Restauval.

Cette opération va faire l'objet d'une délibération lors du conseil municipal de Civray-de-Touraine le 13 mars 2023. En cas d'accord, les travaux sont envisagés pour juillet 2023.

L'achat du matériel et les travaux d'électricité nécessaires représentent 49 000,00€ TTC. Une demande de subvention Plan de Relance peut être demandée.

Une réunion avec Restauval est prévue le **mercredi 8 mars 2023 à 19h00 à Civray-de-Touraine** pour échanger sur les conditions du partenariat. Les élus de Chenonceaux y sont conviés.

III – Informations diverses

Fanny HERMANGE fait remarquer que l'agent de Chenonceaux est souvent absent lors des réunions du personnel périscolaire. À l'avenir, les convocations seront transmises en copie à la mairie de Chenonceaux. La prochaine réunion est prévue le mercredi 28 juin 2023 à 8h00.

Classe de découverte pour les CP-CE1-CE2 : sur les 68 enfants concernés, seuls 58 y participeront. 48 enfants sont de Civray-de-Touraine, 6 sont de Chenonceaux et 4 sont d'autres communes. Les municipalités participeront à hauteur de 110,00€ par enfant : 50 enfants pour Civray-de-Touraine et 8 enfants pour Chenonceaux.

Le budget prévu par enfant est de 295,19€. Le financement est le suivant : 110,00€ par la famille, 110,00€ par la municipalité, 35,00€ par l'APE et 40,19€ par la coopérative scolaire.

Claire OLLIVIER présente le bilan financier du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020-2021 à régler par la municipalité de Chenonceaux conformément à la convention RPI signée en 2022. Le montant s'élève à 6 430,52€.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 14 mars à 18h00 à Chenonceaux.

Un point a été fait sur les impayés périscolaires.

2.5 Commission Urbanisme et Environnement

Madame le Maire indique que la commission Urbanisme et Environnement s'est réunie le 7 mars dernier. Brigitte PIOT, adjointe à l'Urbanisme, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

DÉCLARATION PRÉALABLE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 23 D0005	57 rue de Chenonceaux	UPb-AC1	Piscine 7x3 m	Favorable avec prescriptions de l'ABF
037 079 23 D0006	Orget	A	Piscine 5x2.33 m	Favorable
037 079 23 D0007	La Lapinerie, route d'Amboise	A	Clôture grillage rigide	Favorable
037 079 23 D0008	La Lapinerie, route d'Amboise	A	Changement fenêtres, porte et volets	Favorable
037 079 23 D0009	19 rue d'Orget	UH	Piscine 8x4 m	Favorable
037 079 23 D0010	85 rue Nationale	UPb-AC1-AS1	Portail aluminium	Favorable sous réserve des ABF
037 079 23 D0011	Le Peu	A	Abri de jardin 15.5m ²	Favorable
037 079 23 D0012	Orget	A	Toiture rénovation en ardoises + annexe une partie en tôle acier à la place des tuiles + 8 velux	Favorable
037 079 23 D0013	4 rue des Mésanges	UPb-AC1-espace vert protégé	Modification et création d'ouvertures. Changement menuiseries. Enduit façade et réfection toiture d'un petit côté	Favorable sous réserve des ABF
037 079 23 D0014	194 rue des Hauts de Vaux	UPb	Changement d'une fenêtre et suppression d'une autre	Favorable
037 079 23 D0015	11 rue de Beigneux	UH	Installation de 8 panneaux photovoltaïques sur garage	Favorable
037 079 23 D0016	43 rue de la Fosse Triomphe	UH	Fermeture d'une fenêtre plus création	Favorable
037 079 23 D0017	43 rue de la Fosse Triomphe	UH	Ouverture d'une fenêtre de toit velux	Favorable

CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 23 D0009	Rue d'Amboise	UPb-ER1	B	Favorable
CU 037 079 23 D0010	674 rue d'Amboise	UPb-N-ER1	a	Favorable
CU 037 079 23 D0011	Rue de la Chevrollière	UPb-A	B	Favorable avec la réglementation du PLUi, 1 seule maison peut-être construite
CU 037 079 23 D0012	Les Nonneries (route de St-Georges)	N + espace boisé classé	a	Favorable

DROIT DE PRÉEMPTION URBAINE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
08/2023	674 rue d'Amboise	UPb-N-ER1	Droit non requis

2.6 Commission Cantine

Madame le Maire indique que la commission Cantine s'est réunie le 8 mars dernier. Claire OLLIVIER, adjointe au Scolaire, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

Claire OLLIVIER rappelle au conseil municipal que la commune de Civray-de-Touraine a le projet de passer, pour le restaurant scolaire, d'une restauration en liaison froide à une restauration sur place avec un cuisinier.

Afin de mener à bien ce projet, la commune devra investir dans un équipement de cuisine. En conséquence, la cuisine du restaurant scolaire devra subir quelques travaux d'électricité.

Les différents devis d'équipements, travaux d'électricité sont à l'étude, le plan de financement est en cours de réalisation.

Le dispositif de soutien « France Relance » visant à aider les petites communes à investir pour la mise en place des mesures issues de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, dite « loi EGAlim », pour les services de restauration scolaire a octroyé à la commune de Civray-de-Touraine, une subvention d'un montant de 15 141,40 €.

Lors de la commission, la société Restauval était présente pour présenter les modalités de mise à disposition d'un cuisinier : organisation, coût. La société Restauval doit nous faire parvenir une proposition.

III – AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 Dénomination des voies publiques

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les voies publiques. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales,
- d'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations suivantes.

Considérant le rapport de la Commission Voirie, Cimetière et Réseaux divers en date du 20 février 2023, Madame le Maire propose les dénominations suivantes :

- ① Chemin des Festivités
- ② Rue de la Gare
- ③ Impasse des Basses Fougères
- ④ Route d'Amboise
- ⑤ Chemin des Ormeaux
- ⑥ Route de la Plaine
- ⑦ Route des Bergeries
- ⑧ Chemin de Brolle
- ⑨ Chemin de la Pinsonnière

Le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et après en avoir délibéré :

DÉCIDE à l'unanimité :

- de **PROCÉDER** à la dénomination des voies de la commune,
- **D'ADOPTER** les dénominations suivantes, conformément aux cartographies jointes en annexe de la présente délibération,
- **VALIDE** les noms attribués à l'ensemble des voies,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV – AFFAIRES FINANCIÈRES

4.1 Participation aux frais de surveillance – fonctionnement du restaurant scolaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des élèves domiciliés à Chenonceaux sont scolarisés dans notre école dans le cadre d'un regroupement pédagogique et qu'une participation financière est fixée pour les enfants de Chenonceaux qui fréquentent le restaurant scolaire et bénéficient de la surveillance liée au restaurant scolaire.

Au titre de l'année scolaire 2020/2021 :

- 14 enfants de Chenonceaux fréquentaient le restaurant scolaire

- Vu le bilan présenté

Madame le Maire propose de demander à la commune de Chenonceaux une participation financière de 6 564,16 € pour l'année 2020-2021.

- 12 enfants de Chenonceaux fréquentaient la surveillance de cour pendant le temps de restauration.
- Vu le bilan présenté

Madame le Maire propose de demander à la commune de Chenonceaux une participation financière d'un montant de 954,83 € pour l'année scolaire 2020/2021.

Madame le Maire demande au conseil municipal son avis sur les montants de la participation financière de la commune de Chenonceaux aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire pour l'année 2020/2021.

Après échanges de vues, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation financière de la commune de Chenonceaux à :

- 6 564,16 € pour les 14 enfants de Chenonceaux qui fréquentaient les services de restauration scolaire en 2020/2021 ;
- 954,83 € pour les 12 enfants de Chenonceaux qui fréquentaient uniquement la surveillance de cour liée au restaurant scolaire durant l'année 2020/2021.

4.2 Remboursement élus

Madame le Maire explique au conseil municipal que des achats de fournitures ont été faits pour la garderie périscolaire d'un montant de 24,85€ ainsi que pour un buffet pour le départ en retraite d'un agent d'un montant 9,50€ soit un total de 34,35€. Claire OLLIVIER a avancé les fonds.

Madame le Maire explique au conseil municipal que l'achat d'un bon cadeau chez Cultura a été fait pour le départ en retraite d'un agent d'un montant de 80€. Teddy COUTON a avancé les fonds.

Afin de pouvoir procéder au remboursement de Claire OLLIVIER et Teddy COUTON, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le remboursement de ces achats.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les remboursements.

V – QUESTIONS DIVERSES

Claire OLLIVIER informe le conseil municipal qu'une réunion du personnel a eu lieu le mercredi 1^{er} mars 2023. Les sujets évoqués sont les suivants :

- Réorganisation du planning suite au départ d'un agent à la retraite et nomination d'un agent communal comme responsable garderie.
- La barrière rue des écoles est toujours en attente de réparation faute de pièce.
- Les interphones des portails de l'école dysfonctionnent
- Le règlement intérieur doit être finalisé de façon à définir les modalités du temps de travail des agents annualisés lors des jours de maladie/grève/formation et leur répercussion sur la rémunération

Sylvain THUISSARD informe le conseil municipal que le serveur de la mairie est vieillissant ainsi que certains appareils informatiques (écran d'ordinateur du service urbanisme, vidéoprojecteur et ordinateur portable) et qu'il est nécessaire de les changer pour le bon fonctionnement des services de la mairie. Plusieurs devis ont été demandés auprès de prestataires informatiques et sont à l'étude.

Sylvain THUISSARD informe le conseil municipal que le bulletin municipal sera remplacé par un guide pratique édité tous les deux ans. Un nouveau contrat d'édition sera établi pour une durée de trois ans avec le Groupe des Editions Municipales de France. La première édition du guide pratique sortira pour la fin d'année 2023.

Pascal ANDREAU informe le conseil municipal que le Pays Loire Touraine met à disposition des expositions.

Madame Le Maire informe le conseil municipal de sa participation à une réunion à la Préfecture d'Indre-et-Loire le jeudi 9 mars 2023 concernant la Défense des Forêts Contre les Incendies.

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'elle participera à une réunion conjointement organisée par l'Association des Maires de France et la Chambre de l'Agriculture d'Indre-et-Loire sur le sujet : « Encourager l'achat de produits locaux en restauration collective » le mardi 4 avril 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire

F. HERMANG

